

## ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ŒUVRE

Depuis 1882, nous avons adressé chaque année une circulaire aux Associés de l'Œuvre des Tabernacles, dans le but de parvenir, par des efforts réitérés, à reconnaître les véritables membres qui désiraient contribuer à cette Œuvre d'une manière active, soit en acquittant ponctuellement leur contribution annuelle, y compris les arrérages qui n'avaient pas été collectés depuis la fondation, en 1866, soit en prêtant le concours de leur travail.

D'après cet appel général, nous en sommes venues à retrancher un certain nombre d'associés, qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas répondu à une troisième invitation ; ce qui nous laisse présentement 1433 membres dont 720 sont en règle pour l'année 1884.

Vingt Dames zélatrices se prêtent avec un admirable dévouement à collecter les contributions particulières et à faire entrer de nouvelles agrégations lesquelles, pour l'année 1884, s'élèvent au montant de 107.

Ce chiffre quoique satisfaisant augmenterait sans doute dans de beaucoup plus grandes proportions, si chacun savait que son humble obole de 50 cts. lui donnerait droit au privilège spirituel de 25 messes par année, de quatre indulgences plénières par mois ; outre les bénédictions particulières qu'une aumône de cette nature ne saurait manquer d'attirer sur quiconque s'en acquitte fidèlement et avec foi.

\*\*\*

Le don de \$100.00 à l'Œuvre des Tabernacles, outre le titre de Bienfaiteur qu'il confère au donateur, lui assure à perpétuité, durant la vie et après la mort, la participation aux mérites de 50 messes par année, de quatre indulgences plénières par mois, et lui donne, de plus, droit à un don particulier inscrit à son nom lors de l'exposition annuelle. Cette somme de \$100.00 peut être versée en autant de petits montants que l'on désire, pourvu qu'on veuille bien ne pas négliger de le faire entrer chaque année.

Nous nous faisons un devoir de mentionner les communautés, paroisses et associations agrégées sous la contribution de \$10.00 : l'Evêché de Montréal, les Messieurs de St. Sulpice, Paroisse de N. D., le Grand Séminaire, S. S., le Petit Séminaire, S. S., l'Archevêché de Québec, les Evêchés d'Ottawa, de Rimouski, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de St. Hyacinthe et des Trois-Rivières, la Préfecture Apostolique du Golfe St. Laurent, la Préfecture Apostolique de St. Georges Terreneuve, les Révérends Pères Oblats, les Paroisses de Joliette, St. Michel, l'Islet, St. Côme de Kennebec, les Dames de la Ste. Famille, Paroisse de N. D., les Dames de Ste. Anne du Faubourg Québec et de Berthier, le Noviciat de la Congrégation Notre-Dame, la Congrégation N. D. de la Victoire et la Société des Enfants de Marie de Chambly et de Berthier, C. N. D., les Pensionnats de Villa-Maria, du Mont Ste. Marie, de Notre-Dame, de St. Jean d'Iberville et de Berthier, C. N. D., les Académies St. Denis et St. Antoine, C. N. D., l'École Modèle de N. D. les Ecoles St. Laurent, Visitation, Bonsecours et St. Antoine, C. N. D.

Produits des contributions particulières, y compris les arrérages payés.....	\$410.00
Produits des contributions générales .....	380.00
Allocation de la Propagation de la Foi.....	100.00
Dons et produit du travail des Dames.....	437.53

Total de la recette ..... \$1327.53

N. B.—Les dépenses de l'Œuvre sont régies sur la recette.